



**PARTI
QUÉBÉCOIS**
Chicoutimi

MÉMOIRE

Sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

Maïte de Echeandia, présidente
Comité exécutif du Parti Québécois,
Comté Chicoutimi
251, boulevard Panoramique
Chicoutimi (Québec) G7J 1H8
Téléphone : 418-690-3849

Mai 2008

Mémoire sur le projet de révision de la carte électorale dans la circonscription de Chicoutimi

Comité exécutif du Parti Québécois, comté Chicoutimi

PRÉAMBULE

En réponse à la proposition mise de l'avant par le Directeur général des élections, je tiens à vous indiquer par le présent rapport que l'Exécutif du Parti Québécois comté Chicoutimi s'oppose à cette proposition.

D'abord, il y a lieu de poser la question si le milieu réclame de telles modifications. En page 144 du document « État de situation », vous indiquez que quatre comtés de la région se situent dans une norme acceptable par rapport aux exigences posées par la loi : seul le comté de Dubuc pose problème, mais reste encore dans la norme. Donc, l'urgence d'agir n'est pas au rendez-vous. Dans la solution proposée, on permute les chiffres du comté de Dubuc et de Chicoutimi, ce qui donne un résultat déficitaire pour Chicoutimi et qui revient à recréer la situation actuelle. On ne corrige en rien la situation déjà connue et augmente les problèmes d'identité.

UNE VILLE, UN COMTÉ... UN PEU D'HISTOIRE

C'est en 1972, lors d'une des grandes réformes de la carte électorale du Québec, que le comté de Chicoutimi, comme celui de Jonquière, fut créé. L'intention du directeur général des élections de l'époque était de mettre en place, dans certaines régions du Québec, des comtés dits urbains.

Le motif principal de créer le comté de Chicoutimi tel que nous le connaissons aujourd'hui était de réunir tous les citoyens de la future grande ville de Chicoutimi, qui vit le jour en janvier 1976.

Depuis plus de 30 ans, la rive nord et la rive sud de Chicoutimi forment un comté. L'homogénéité de la population moderne et urbaine permet d'intégrer des préoccupations communes tant au niveau des loisirs, de la détente, de la culture ainsi qu'une préoccupation très grande quant à la vitalité de son milieu. Cette intégration harmonieuse s'est faite au fur et à mesure de la création d'une nouvelle ville dans le cadre des fusions des années 1970. Tous les gestes politiques posés l'ont été dans la mesure où l'on permettait la viabilité de la nouvelle entité. Votre projet fait en sorte que tous ces efforts deviennent obsolètes.

Aujourd'hui, vous nous proposez de revenir en arrière, de démanteler ce que les années ont forgé et de rendre non fonctionnel les services que le député rend à la population du comté Chicoutimi.

Lors des consultations auprès des membres du Parti et de nos concitoyens, plusieurs nous faisaient des remarques très cyniques à l'égard des législateurs. Le faire et défaire, toujours recommencer et briser des réussites, choquent profondément les gens rencontrés. Déjà que les politiciens n'ont souvent pas la cote, ce genre de décisions ruine encore plus leur réputation.

AU NIVEAU MUNICIPAL

Depuis la dernière vague de fusions (début des années 2000), un quartier électoral (un conseiller municipal) occupe les deux rives du Saguenay ainsi que les deux centres-villes. Chicoutimi-Nord centre-ville et Chicoutimi centre-ville sont intégrés dans une dynamique commune de proximité; le caractère récréo-touristique du port a aussi intégré le volet nord de la ville, la promenade sur le pont indique combien cette réalité est bien appréciée de la part des citoyens : Chicoutimi-Nord n'est pas un appendice géographique, mais une entité bien réelle. Chicoutimi côté nord a le même niveau d'urbanité que le côté sud. La population a une notion très exacte de la géographie de son comté, c'est-à-dire à 97% urbain, ce qui correspond à une réalité très identitaire où le sentiment d'appartenance est grand. Il n'y a pas de concurrence entre le côté nord ou sud quand interviennent les problèmes de congestion du pont. C'est pourquoi, à la lumière des informations transmises dans votre document, nous considérons que la révision proposée de la carte électorale de Chicoutimi est mal posée et entraînerait conséquemment des inconvénients à des populations qui ont réussies à faire, et à bien faire, des fusions par le passé.

UNE POPULATION EN MOUVANCE

Nous sommes persuadés que dans le cadre de l'analyse que vous avez réalisée sur la population de notre région et, plus spécifiquement, sur celle des comtés de Chicoutimi et Dubuc, vous avez pris pour acquis que la population du comté de Chicoutimi, qui joue le rôle de ville centre et de services, aurait, pour les prochaines années, une population stable.

Cependant, nous trouvons important de porter à votre attention des informations sur la migration de la population dans notre région. Nous constatons, à partir des études faites dernièrement, qu'en plus de quitter la région en grand nombre, la population migre d'une ville à une autre, d'un comté à un autre, à savoir :

- Comme toutes les régions du Québec, le Saguenay - Lac-Saint-Jean constate année après année que sa population diminue et que les jeunes et moins jeunes quittent la région pour les grands centres urbains de Québec et Montréal.
- Que le comté de Chicoutimi, qui correspond à quelques centaines de citoyens près à celui de l'arrondissement de Chicoutimi à Ville de Saguenay, a vu sa population diminuer de 2% depuis 10 ans, soit près de 1000 personnes.

Ces personnes ont quittées le comté, en partie, pour rejoindre les grands centres, tel que mentionné précédemment, par contre, la très grande majorité sont du groupe des « baby boomers », ils ont quittés la ville

pour la périphérie et se sont établis dans les villages voisins près des lacs et des cours d'eau, dans le comté Dubuc principalement.

- Que le comté Dubuc, malgré une perte importante de sa population dans le secteur de La Baie, suite aux fermetures d'usines ces dernières années (selon la Chambre de commerce de La Baie, près de 2000 personnes auraient déménagées depuis quelques années), a vu son nombre d'électeurs augmenter de 38 personnes.

Donc, si nous tenons compte de la migration de la population des dernières années à Saguenay, nous constatons que le comté Dubuc, malgré des pertes importantes dans le secteur de La Baie, a maintenu son nombre d'électeurs, tandis que le comté de Chicoutimi a vu le sien diminuer de 2%.

Enfin, à chaque jour nous sommes à même de confirmer que la génération qui prend, et prendra, sa retraite dans les années qui viennent, une bonne partie de ces personnes qui possèdent des résidences secondaires de villégiature dans le comté Dubuc transforment ces résidences et y emménagent de manière permanente.

RÉSISTANCE AU CHANGEMENT?

N'allez pas croire que nous sommes réfractaires au changement, mais nous constatons que le Saguenay - Lac-St-Jean n'a pas besoin de corrections au niveau de sa carte électorale, mais que le problème posé est plutôt conséquent aux critères établis qui traduisent mal la réalité géographique du territoire. L'immensité du territoire et le peu de densité de population en région sont des éléments importants que le législateur devrait prendre en compte. Donc, Monsieur Blanchette, nous aimerions que vous retourniez les élus à leurs devoirs et permettre ainsi à la population, d'occuper le territoire, sans subir en plus de l'éloignement, un déficit démocratique.